

Chasse aux rejets directs dans les cours d'eau !

En collaboration avec ses partenaires, le CR Senne lance une action concrète, sur le terrain. En effet, l'inventaire de 2015 a démontré que de nombreux rejets directs d'eaux usées persistent dans nos cours d'eau, malgré les égouts en fonction dans de nombreuses rues.

Dès ce 1er avril 2016, par secteur, les **éco-cantonniers boucheront les rejets directs dans les cours d'eau**, afin de voir d'où ceux-ci proviennent. Ils resteront aux abords des maisons, et en fonction des réactions des habitants, un dialogue sera établi pour trouver des solutions.

Ce travail se concentrera sur les secteurs identifiés en zone d'assainissement collectif où le réseau est complet : égouts présents dans la rue, reliés à la station d'épuration via des collecteurs. C'est une action intéressante car elle demande peu de moyens (une truelle et du béton à prise rapide) et **amènera une réaction rapide des riverains, nous l'espérons.**

Pour se préparer au mieux à cette intervention, les éco-cantonniers ont reçu une **formation à la communication non violente, pour réagir au mieux si certains riverains se montraient énervés.** Il s'agit évidemment d'une action de sensibilisation et les tuyaux ne resteront pas scellés indéfiniment. Ils seront libérés une fois que l'engagement écrit du riverain à remédier à la situation sera signé. Un contact sera également pris avec les agents constatateurs pour le suivi des rejets identifiés. En effet, l'infraction environnementale peut-être constatée si aucune solution n'est mise en place à terme (ce délai dépendra de la décision de la commune). De plus une brochure d'information du citoyen concernant ses droits et devoirs en la matière sera bientôt disponible via le CR Senne.



Action de colmatage des rejets d'eau usée des particuliers

Les raccordements des égouts: nos devoirs...

L'habitation **doit** être raccordée à l'égout lorsque la voirie en est équipée ou lors de la pose de celui-ci, quelle que soit la date à laquelle elle a été érigée (régit par le **Code de l'eau**). Les travaux de raccordement, sur le domaine public, sont réalisés sous le contrôle de la commune. Des **dérogations** peuvent être obtenues auprès de la commune si les travaux engendrent un coût excessif ou si l'habitation est équipée d'une station d'épuration individuelle.

Pour plus d'infos : <http://environnement.wallonie.be/legis/> ou auprès de votre commune.

Agenda avril 2016

- **Dimanche 10/04: Repérage de la nidification du martin pêcheur à Ecaussinnes** - rdv à 8h30 parking du cimetière d'Ecaussinnes Lalaing (église Ste Aldegonde) rue Jacquemart Boule - inscription auprès des CNB (Cercles des Naturalistes de Belgique) - Annie Marin-Précelle, annie.precelle@gmx.com ou 0497.19.25.20
- **Samedi 16/04 : Balad'eau de TUBIZE** à 14h00 - rdv aux étangs de Coeurcq - **Voir annonce en pièce jointe !**
- **Dimanche 24/04: Balade nature à Braine-le-Comte** avec une pêche aux macro-invertébrés ! - renseignements auprès du service environnement 067/874.879 ou laure.lacroix@7090.be
- **Dimanche 1/05: Festivités du Canal**, diverses activités à Ronquières et Ittre. Renseignements : Syndicat d'Initiative d'Ittre, www.ittretourisme.wordpress.com ou 067/64 87 74 ou Maison du Tourisme du Roman País, www.tourisme-roman-pais.be - 067/22 04 44 ou Office du Tourisme de Braine-le-Comte, www.braine-tourisme.be - 067/874 888.